

**REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Philippe Vuillemin –
Se faire le portrait...pour l'oublier ? (21_INT_53)**

Rappel de l'intervention parlementaire

La salle du Sénat, au Palais de Rumine, exposait quelques 55 portraits et sculptures de professeurs, certains très célèbres et portant loin le rayonnement de la Ville puis du Canton.

Ils disaient ainsi notre Histoire. Mais ils mettaient aussi en valeur, les artistes qui les avaient peints et le restaurateur Joseph Vuillermet qui en 1907 leur avait marqué sa sollicitude.

Un grand nombre de ces portraits venaient de la collection dite « de l'ancienne Académie ».

Bien sûr, il en va des portraits comme des paysages : ils ont leur mode. On peut en penser ce que l'on en veut, mais on ne saurait nier l'intérêt historique et iconographique qu'ils représentent.

Nous souhaitons poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- 1. Existe-t-il encore « une collection de l'ancienne Académie » ? Ne se compose-t-elle que de portraits ?*
- 2. Où se trouvent actuellement ces portraits et comment sont-ils conservés ?*
- 3. Peut-on imaginer en exposer certains au MCBA ?*
- 4. Lors de la rétrospective Davel, peut-on imaginer que les portraits des contemporains que furent, David Constant de Rebecque qui écrivit un « abrégé de politique » aux nombreuses rééditions, et Jean Pierre de Crousaz dont le « Traité du beau... » fut réédité par Fayard en 1985, soient remis à l'honneur ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

Composée d'un ensemble de portraits d'anciens professeurs de l'Académie puis de l'Université de Lausanne (UNIL), cette collection a longtemps orné les murs de la salle du Sénat du Palais de Rumine. Elle est propriété de l'UNIL et est conservée au Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) depuis le démantèlement de la Salle du Sénat en 2000 pour les besoins du Grand Conseil au Palais de Rumine.

Réponses aux questions

1. Existe-t-il encore « une collection de l'ancienne Académie » ? Ne se compose-t-elle que de portraits ?

Cette collection existe toujours et compte 55 portraits datant du XVII^e au XX^e siècle. Plus de quarante artistes, dont certains de premier plan, y ont contribué pendant plus de quatre siècles. Les techniques ont varié au fil du temps : huiles sur toile, peintures à la détrempe, crayons, pastels, bustes sculptés et bustes coulés.

L'œuvre la plus ancienne représente Jean Le Comte, qui enseigna l'hébreu à l'Académie de Lausanne dès 1558. Les tableaux proviennent à l'origine de la Bibliothèque des étudiants : ces derniers se cotisaient pour faire réaliser le portrait d'un professeur qu'ils désiraient honorer. La pratique est peu à peu abandonnée, les étudiants préférant la modernité des photographies et la création d'albums (aujourd'hui disparus). Les œuvres sont rassemblées au début du XX^e siècle pour décorer la salle du Palais de Rumine où se réunit en mars 1906, pour la première fois, l'assemblée des professeurs (le Sénat). La collection s'est ensuite enrichie de façon occasionnelle jusqu'en 1970, date à laquelle est réalisé le buste de Constantin Regamey.

2. Où se trouvent actuellement ces portraits et comment sont-ils conservés ?

A la suite du démantèlement de la Salle du Sénat pour les besoins du Grand Conseil au Palais de Rumine, l'UNIL, propriétaire de cette collection de portraits, a souhaité qu'elle soit déposée au MCBA. Aujourd'hui, elle y est conservée en grande majorité dans les nouvelles réserves du MCBA à Plateforme 10, hormis quatre sculptures plus volumineuses qui sont conservées au dépôt et abri des biens culturels (DABC) à Lucens.

3. Peut-on imaginer en exposer certains au MCBA ?

L'intérêt de cette collection est avant tout historique car elle forme le plus ancien ensemble de peintures qui étaient abritées dans un lieu public à Lausanne.

Dépositaire du fonds, le MCBA a parfois l'occasion d'exposer ces œuvres, en particulier en lien avec les artistes de sa propre collection. Ainsi, un *Portrait d'Elie Gagnebin* (1950) par Jean Clerc figure actuellement dans la présentation permanente des salles d'art ancien et moderne du MCB, c'est-à-dire dans l'exposition qui est accessible gratuitement.

Avec l'accord de l'UNIL, le MCBA peut aussi effectuer des prêts. Ainsi, un *Portrait d'Auguste Tissot* (1757) par Jakob Emanuel Handmann a été prêté à long terme au Musée historique de Lausanne pour ses salles du XVIII^e siècle ; un *Portrait de Jean-Pierre de Crousaz* (1738) attribué à Barthélemy Guillibaud et un *Portrait de Jean Philippe Loys de Cheseaux* (1746) par Jean-Pierre Henchoz ont figuré en 2018 dans l'exposition « Jean-Philippe Loys de Cheseaux, chasseur de comètes », à Cheseaux.

4. Lors de la rétrospective Davel, peut-on imaginer que les portraits des contemporains que furent, David Constant de Rebecque qui écrivit un « abrégé de politique » aux nombreuses rééditions, et Jean Pierre de Crousaz dont le « Traité du beau... » fut réédité par Fayard en 1985, soient remis à l'honneur ?

Des projets autour de l'événement du tricentenaire de la mort de Davel sont actuellement en réflexion au sein de différents services et institutions de l'Etat et seront annoncés en temps opportun.

Dans l'intervalle, ces portraits sont présentés sous d'autres formes et par des canaux différents. Le MCBA a ainsi réalisé des reproductions professionnelles de toutes les œuvres de cette collection et participe à sa valorisation en les mettant à disposition des chercheurs et des éditeurs. En mai de cette année, l'UNIL, quant à elle, a mis en ligne son portail des collections numériques (<https://news.unil.ch/display/1620196904184>) qui donne accès à un patrimoine d'exception conservé par l'institution.

A la croisée des arts et des sciences, les collections présentées brillent par leur diversité thématique et disciplinaire (archéologie, criminalistique, physique, géographie, œuvres d'art, etc.). Elles sont enrichies d'expositions virtuelles, proposées par des spécialistes des domaines concernés. L'ensemble des reproductions numériques de la collection des portraits du Sénat sera ainsi bientôt disponible en libre accès.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 7 juillet 2021.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean